A ne pas remplir

Dossier N° ……….

Reçu le …………….

**Dossier de candidature**

**Concours PRIX LUEURS D’ARTISTES 2016**

**Prix des arts franco-allemands des jeunes artistes**

**Informations personnelles**

Nom………………………………….. Prénom ………………………………………………..

Adresse………………………………………………………………………………………………….

Code postal ………………. Ville ………………………………………………………………..

Pays ………………………………

**Contact**

Téléphone ………………………………………………

E-mail ……………………………………………………..

Le soussigné accepte par la présente les règles et conditions de participation au Prix Lueurs d’Artistes 2016

A …………………………… le ……………………2016 Signature

**« La nature »**

**Thème de l’année 2016**

L’association Lueurs d’Artistes vous invite à participer à son 1er Prix des Arts, prix des arts franco-allemand.

Le « **Prix Lueurs d’Artistes** » récompense une ou un jeune Français ou Allemand prometteur de moins de 25 ans, non inscrit en écoles d’art ou en sections universitaires artistiques. Le montant du premier Prix s’élève à 1.500 €, il implique lors de la remise du prix une exposition d’œuvres choisies, au Collège Doctoral Européen à Strasbourg. Cette exposition se déroulera en mai 2016 à Strasbourg.

Les candidats sont appelés à concourir sur le thème « La nature »

**La décision du jury est souveraine et sans possibilité de recours.**

**REGLEMENT**

**CONDITIONS GENERALES**

*Article 1, Thème*

Les œuvres soumises doivent être en relation avec le thème de **« La nature »**

*Article 2, Techniques*

Le choix des techniques est libre (peintures, dessins, photos, sculptures…)

*Article 3, Prix*

Le montant du premier prix s’élève à 1.500 €. Un deuxième et un troisième prix pourront être décernés. Les oeuvres d’autres participants pourront aussi être exposées si le Jury en décide ainsi, sans toutefois entrainer la réception d’un prix particulier.

*Article 4, Obligations*

Le(s) lauréat(s) du Prix Lueurs d’Artistes accepte(nt) d’exposer à Strasbourg en Mai 2016, dans l’enceinte du Collège Doctoral Européen, en respectant le règlement intérieur et les consignes d’installation des organisateurs.

*Article 5, Œuvres*

A l’occasion de cette exposition le(s) lauréat(s) est invité par le jury à exposer, hors des travaux primés, des œuvres antérieures ou de celles qui auraient pu être réalisées expressément pour cette occasion.

*Article 6, Participation*

La participation est réservée aux jeunes de moins de 26 ans révolus, de nationalité française ou allemande. Ils doivent remettre leur dossier au plus tard le 8avril 2016 par mail à contact@lueurs-dartistes.com

*Article 7, Objet d’art*

Chacun des participants est tenu de présenter une œuvre d’art (ou projet explicite et détaillé d’une œuvre d’art) selon le thème défini de l’année (**« La nature »)** Il doit être garanti que le projet peut être réalisé dans les délais prévus pour l’exposition.

Chaque participant s’oblige dès le concours à informer les organisateurs des contraintes particulières de transport, d’installation, d’exposition et de stockage de l’œuvre. Ne seront pas retenus les dossiers insuffisamment documentés ainsi que les projets qui entraineraient des coûts particulièrement élevés de transport, d’installation ou de stockage. Les travaux soumis au jury doivent être conçus de telle façon qu’ils peuvent faire aisément l’objet d’une exposition.

*Article 8, Jury*

Le jury se réunit mi-mai 2016. Il informera les lauréats du concours sous deux jours.

**Pièces constitutives du dossier**

Nous vous remercions de nous adresser les pièces suivantes :

1. Votre dossier de participation (formulaire ci-joint en première page) avec votre nom, prénom, votre adresse postale complète le tout dument signé ;
2. Une pièce d’identité (copie du passeport ou de la carte d’identité) ;
3. Votre curriculum vitae artistique (maximum une page) ;
4. Un dossier de présentation de vos travaux (format Pdf) ;
5. Un rapide exposé, un projet, une esquisse comme une description générale et technique du travail que vous présentez, accompagné d’un commentaire sur l’œuvre, comment en tant qu’individu vous approchez le thème proposé. (1 à 2 pages)

**Un dossier incomplet peut entrainer une exclusion du concours.**